



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Accessibilité et inclusivité de la langue française

Question écrite n° 32949

### Texte de la question

Mme Caroline Janvier interroge Mme la ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, sur la position du Gouvernement quant à l'harmonie nécessaire entre l'accessibilité de la langue française à l'écrit à tous les citoyens, y compris en situation de handicap, et l'importance de l'inclusion du féminin dans l'écriture considérée comme neutre. Pour des raisons historiques, culturelles ou encore sociologiques, l'emploi du masculin est utilisé en français, non seulement pour le genre grammatical masculin, mais également pour le genre grammatical neutre. Cette règle syntaxique et linguistique, qui diffère d'autres langues européennes où existe un réel troisième genre neutre, est régulièrement débattue depuis plusieurs années. Certaines évolutions inclusives linguistiques ont été récemment encouragées et adoptées par une partie significative de la population, à l'instar de la féminisation des noms de profession ou de mandat (professeure, députée, maire au féminin...) ou encore l'inclusion du masculin comme du féminin au pluriel (« toutes et tous », par exemple). D'autres innovations, syntaxiques, sont aujourd'hui adoptées dans la communication écrite, notamment par certains responsables politiques, structures associatives ou encore entreprises commerciales : parmi ces innovations, l'usage du point médian, du trait d'union, d'une majuscule ou encore de parenthèses pour inclure à la fois les genres masculin et féminin dans l'usage du pluriel. En parallèle ou en réaction, un certain nombre d'acteurs se sont mobilisés à l'encontre de cette dernière pratique pour des questions d'accessibilité, ces règles multiples et variables tendant à limiter la facilité d'une partie de la population à comprendre aisément le français écrit, qu'il s'agisse de Français en situation de handicap ou de personnes en cours d'apprentissage de cette langue. Les deux enjeux précités, à savoir l'inclusion égalitaire des genres dans la linguistique française et l'accessibilité de la lecture à tous, se basent tous deux sur une volonté d'inclusion sociétale sous des angles différents. Elle l'interroge ainsi sur sa vision de la meilleure combinaison possible entre l'inclusion syntaxique et linguistique d'une part, et l'accessibilité de la langue française - à l'image du développement du français facile à lire et à comprendre (FALC) - d'autre part.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Caroline Janvier](#)

**Circonscription :** Loiret (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32949

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

**Ministère attributaire :** [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [13 octobre 2020](#), page 6990

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)